

**Mairie de BLAY**

**14400 BLAY**

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados  
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 23 JANVIER 2015**

Convocation du : 19 Janvier 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 8

Pris part à délibération : 0

L'an deux mille quinze, le 23 Janvier, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

**Présents** : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Mesdames Noëlle GERONIMI, Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs Alexandre GOURBIN, William THAREAU, Damien JUMEAU, Conseillers Municipaux

**Absents** : Monsieur Stéphane RIZZO, et Madame Céline SIMON conseillers municipaux.

**Secrétaire de Séance** : Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

Lecture du mail de Monsieur Ambroise DUPONT, par Monsieur le Maire.

Le Président de l'Association des Maires de France propose une minute de silence concernant les événements « Charlie Hebdo », celle-ci est observée par l'ensemble du Conseil Municipal.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Aménagement du virage dans le chemin des Essiaux – DCM

**ORDRE DU JOUR**

**URBANISME** :

- Permis de construire N° 0140781500001 – du GFA du Vieux Château Messieurs Pierre & Valentin JOURDAIN
- Permis de construire N° 0140781500002 – Mr et Mme Laurent ANQUETIL

**FINANCES** :

- Autorisation de signature d'actes notariés – DCM
- Demande de subvention de l'Association des Paralysés de France – DCM
- Demande de subvention Ecole Albert Louis de Tour en Bessin - DCM
- Modification de la régie salle des fêtes – DCM

## QUESTIONS DIVERSES

- Elaboration d'un cahier des charges pour subvention aux associations
- Courrier de présentation des candidats aux élections départementales.
- Courrier de Mr et Mme Bertrand VAUCLAIR, concernant la localisation des habitations sur la commune.
- Bulletin municipal.
- Conditions de prêt de la salle des fêtes (peinture, autres : regrouper les rénovations.)
- Achat micro-ondes + petits matériels.
- Etude pour l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes et remplacement de la desserte à roulettes, par un plan de travail.
- Entretien des chemins.

## URBANISME

- Permis de construire N° 0140781500001 – du GFA du Vieux Château Messieurs Pierre & Valentin JOURDAIN  
Construction d'un hangar agricole.

**Le Conseil Municipal 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

**- DECIDE de donner un avis favorable.**

- Permis de construire N° 0140781500002 – Mr et Mme Laurent ANQUETIL  
Construction d'une extension « véranda ».

**Le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention.**

**- DECIDE de donner un avis favorable.**

## FINANCES

### **DCM 01/2015 – CESSION DE TERRAIN CHEMIN DES ESSIAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souci du camion S.M.I.S.M.B., qui ne peut desservir le chemin des Essiaux car celui-ci ne peut pas manœuvrer dans le virage contigu à la propriété de Monsieur et Madame Pierre BELHAIRE, Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires et en accord avec ceux-ci a exprimé le souhait d'acquérir et d'entretenir ce morceau de parcelle. Monsieur et Madame Pierre BELHAIRE donne un accord de principe pour céder le terrain pour l'euro symbolique, les frais de géomètre et les frais de notaire à la charge de la commune.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DECIDE d'acquérir le morceau de parcelle nécessaire au passage du camion S.M.I.S.M.B. dans le chemin des Essiaux, dont les propriétaires Monsieur et Madame Pierre BELHAIRE ont accordé à la commune la rétrocession d'un morceau de leur parcelle pour 1 euro symbolique, les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de Blay.**

### **DCM 02/2015 – DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devra se rendre à l'étude de Maître LEMASLE, en-effet celui-ci devra signer les actes notariés concernant les cessions de terrain pour Monsieur Jacky YVON et Monsieur et Madame Pierre BELHAIRE.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE de rétrocéder une partie de la parcelle A 306 (DCM N° 68/2014) devant chez Monsieur Jacky YVON, dans les conditions suivantes : à savoir rétrocession d'une partie de la parcelle A 306 pour 1 € symbolique et les frais de notaire à la charge de Monsieur Jacky YVON.**
- **DECIDE d'acquérir pour un 1 € symbolique une partie de la parcelle dans le virage situé au Chemin des Essiaux (à déterminer avec Monsieur et Madame Pierre BELHAIRE, propriétaire de la parcelle) afin de permettre au camion du S.M.I.S.M.B d'effectuer le ramassage des ordures ménagères. L'acquisition et les frais de géomètre et acte notarié seront à la charge de la commune de Blay.**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.**

**DCM 03/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Paralysés de France, celle-ci sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'Association des Paralysés de France.**

**DCM 04/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE ALBERT LOUIS DE TOUR EN BESSIN**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Ecole Albert Louis de Tour en Bessin, celle-ci sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet de travail sur le thème du cirque proposé aux enfants.

**Délibération :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'Ecole Albert Louis de Tour en Bessin.**

**DCM 05/2015 – MODIFICATION REGIE SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour collecter l'adhésion des artisans au bulletin municipal il doit être créer une extension à la régie de la salle des fêtes, afin de pouvoir encaisser les différentes participations pour le bulletin municipal et autres contributions au profit de la commune.

## Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**- DECIDE : de créer une extension à la régie de la salle des fêtes, afin de pouvoir encaisser les différentes participations pour le bulletin municipal et autres contributions au profit de la commune de Blay.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Cahier des charges pour l'attribution de subvention aux associations dont le siège social est sur la commune de Blay, Le Conseil Municipal souhaite que les associations subventionnées par la commune, assurent une animation annuelle sur la commune de Blay.

L'attribution de subvention ne sera pas automatique, elle sera soumise à demande écrite.

- Lecture du courrier présentant les candidats aux élections départementales.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Bertrand VAUCLAIR, qui concerne la localisation des lieux-dits.

La municipalité lance une réflexion pour améliorer l'orientation sur la commune.

- Le bulletin municipal sera édité 2 fois par an.

- Le prêt de la salle des fêtes pourrait se faire une fois dans l'année afin que les peintres de la commune puissent exposer leurs créations.

- Achat d'un micro-onde pour la salle des fêtes et petits matériels, une étude concernant le matériel le mieux adapté, ainsi que l'amortissement de celui-ci sera lancé très prochainement.

- Achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes.

- Visite des chemins communaux à programmer.

Fin de séance 22h40

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
William THAREAU	Noëlle GERONIMI
Elisabeth ETIENNE	Damien JUMEAU
Marie-Paule CAMBRON	Alexandre GOURBIN